

# COMMUNE DE LUNEVILLE

\*\*\*

# AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

\*\*\*

Par arrêté n° 087-2025 du 23 janvier 2025, le Maire de Lunéville a ordonné l'ouverture d'une enquête publique sur le projet de déclassement partiel du domaine public routier d'une partie de la voie dénommée Emile Fischer.

Cette enquête se déroulera pendant une durée de seize jours, du 20 février 2025 à 8h00 au 7 mars 2025 à 17h30.

Madame Natacha COLLIN, commissaire enquêtrice inscrite sur la liste d'aptitude du Tribunal Administratif de Nancy, fonctionnaire territoriale, est désignée en qualité de commissaire enquêteur.

Un exemplaire du dossier, ainsi qu'un registre d'enquête publique seront déposés en Mairie de Lunéville pendant toute la durée de l'enquête. Le public pourra prendre connaissance du dossier et formuler ses observations sur le registre d'enquête ouvert à cet effet aux jours et heures habituels d'ouverture de la Mairie de Lunéville, du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30.

Par ailleurs, le public pourra adresser ses observations écrites au Commissaire-Enquêteur :

- Par courrier à l'Hôtel de ville de Lunéville, 2 Place Saint Rémy 54300 LUNEVILLE en spécifiant l'objet « Enquête publique, déclassement partiel rue Emile Fischer »
- Par courrier électronique à l'adresse [urbanisme@mairie-luneville.fr](mailto:urbanisme@mairie-luneville.fr)

Madame Natacha COLLIN, commissaire enquêtrice désignée, se tiendra à la disposition du public en mairie de Lunéville :

- Le lundi 24 février de 9h00 à 11h00
- Le vendredi 7 mars de 15h30 à 17h30

Le présent avis sera publié quinze jours au moins avant le début de l'enquête, dans deux journaux régionaux ou locaux diffusés dans le département. Une copie des avis publiés dans la presse sera annexée au dossier soumis à l'enquête.

Cet avis sera aussi publié sur le site internet de la Ville et affiché sur sur les panneaux d'affichage de l'Hôtel de Ville, quinze jours avant le début de l'enquête et pendant toute la durée de celle-ci.

Sous un délai de trente jours à l'expiration du délai d'enquête, le rapport et les conclusions motivées de Madame la Commissaire-Enquêtrice pourront être consultés à l'Hôtel de Ville de Lunéville pendant un an, aux heures habituelles d'ouverture des bureaux au public.

Au terme de l'enquête publique, le Conseil Municipal de Lunéville se prononcera par délibération sur le projet de déclassement du domaine public.

---

**Pour tout renseignement, vous pouvez vous adresse à :**  
**Ville de Lunéville – Service Affaires Juridiques et Urbanisme**  
**Adresse : 2 Place Saint Rémy 54300 LUNEVILLE**  
**Tel : 03 83 76 23 90**

---